

CAPACITÉ D'ACCUEIL AUTORISÉE 221 étudiants

DATE DE RENTRÉE

premier lundi de septembre

LIEU

Institut de formation interhospitalier Théodore Simon 19 avenue de Maison Blanche 93331 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation : Tél.: 01 49 44 36 32 Fax: 01 49 44 36 01 r.guimese@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info: 64144 RNCP: 8940 Formacode: 43448 Code Rome: J1506 Numéro Activité Formation 11 93 04818 93





Mise à jour : 11/10/2022

Formation infirmier

Conduisant au diplôme d'État d'infirmier

Formation réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Prérequis

- Être âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
- Être titulaire des titres ou diplômes suivants :
 - Baccalauréat français
 - Titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981
 - Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
 - Diplôme d'accès aux études universitaires ou attestation de réussite à l'examen spécial d'accès aux études universitaires
 - Diplôme d'infirmier obtenu hors Union Européenne sous réserve de fournir l'équivalent d'accès aux études Universitaires
- Être élève de classe de terminale l'année de l'inscription à Parcoursup sous réserve de fournir une attestation de réussite au baccalauréat français au moment de l'inscription définitive dans l'institut

OU

• Relever de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Objectifs

- Devenir un professionnel compétent, réflexif, autonome, responsable avec le sens de l'engagement professionnel
- · Acquérir et utiliser les compétences professionnelles
- Acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à la pratique soignante
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé
- Apprendre à analyser sa pratique professionnelle
- Développer l'intérêt d'actualiser ses connaissances
- S'initier à la méthodologie de la recherche
- · Mesurer les enjeux de qualité et de sécurité des soins

Compétences visées

L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations

Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.

Il (elle) exerce son activité en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences et 9 activités suivantes :

Compétences:

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- · Accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- · Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- · Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Activités:

- · Observation et recueil de données cliniques
- · Soins de confort et de bien être
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
- · Coordination et organisation des activités et des soins
- · Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
- Veille professionnelle et recherche

Modalités d'accès à la formation

Candidats bacheliers ou en terminale (sous réserve de fournir l'attestation de réussite au baccalauréat)

Inscription sur Parcoursup

Candidats relevant de la formation professionnelle continue telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves de sélection

Epreuves de sélection :

- Épreuve de rédaction de 30 minutes dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10
- Épreuve de calculs de 30 minutes, notée sur 10
- Entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle noté sur 20

Admission 20/40

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire

Programme et durée de la formation Une organisation universitaire et un principe d'alternance IFSI/STAGES	 2 100 heures de cours 59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines : Sciences humaines sociales et droit Sciences biologiques et médicales Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes Sciences et techniques infirmières, interventions Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière Méthodes de travail 2 100 heures en stage : 1ère Année : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 10 semaines 2ème Année : 2 stages de 10 semaines 3ème Année : 1 stage de 10 semaines et 1 stage de 15 semaines réparti en 2 périodes 4 familles de stages obligatoires sur les 3 ans : Soins de courte durée Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie Soins en santé mentale et en psychiatrie
Modalités pédagogiques	Méthodes pédagogiques Classiques Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux pratiques guidés, guidance collective Innovantes E-learning, apprentissage par simulation, analyse des pratiques professionnelles, serious game, ateliers bien-être Un suivi pédagogique individualisé durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque étudiant
Modalités d'évaluation	Les partiels sont organisés à l'IFSI : Travail écrit individuel et collectif sur table Évaluation orale individuelle ou collective à partir d'analyses de situations Évaluation pratique en situation simulée Évaluation des compétences en stage
Modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)	Le diplôme d'état d'infirmier et le grade licence s'obtiennent par l'obtention de 180 ECTS (crédits européens) correspondant à la validation des 10 compétences du référentiel métier soit : 120 ECTS pour les unités d'enseignement théorique 60 ECTS pour la formation clinique en stage Le grade licence est délivré par l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN).
Tarifs de la formation	Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Infirmier > Tarifs de la formation
Inscription	Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr> Nos formations > Infirmier

Débouchés professionnels

Avec le diplôme d'Etat infirmier, vous pouvez trouver un emploi :

- En hospitalisation publique ou privée
- En secteur libéral
- En secteur extrahospitalier (santé scolaire, protection maternelle et infantile, médecine du travail, armée etc.)

Évolution de carrière

- Infirmier puériculteur
- · Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier en pratique avancée
- · Cadre de santé
- · Cadre supérieur de santé
- · Directeur des soins

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr